

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2023/31/OCS-CAC

Avril 2023

- À:** Points de contact du Codex
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur au sein du Codex
- DE:** Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations sur d'éventuelles questions relatives à l'établissement de normes sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments qui n'ont pas pu être traitées à l'aide de la structure et des procédures actuelles du Codex et les manières possibles d'y répondre**
- DATE LIMITE:** 31 août 2023

CONTEXTE

1. À sa 45^e session, la Commission du Codex Alimentarius (REP22/CAC, paragraphes 23 à 31) a examiné le rapport du Sous-Comité du Comité exécutif sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments (CX/EXEC 22/83/4). Le sujet a été débattu par la Commission, à sa 44^e session, et par le Comité exécutif, à ses 82^e et 83^e sessions, et deux vues quant aux approches possibles ont été exprimées:

- étant donné la complexité et la diversité des nouvelles sources d'aliments et des nouveaux systèmes de production d'aliments, et afin de préparer l'avenir du Codex de manière proactive, d'autres débats sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments pourraient être tenus dans le cadre d'un groupe de travail électronique relevant de la Commission;
- les mécanismes existants au sein du Codex sont suffisants pour traiter toute proposition de nouveaux travaux relatifs aux nouvelles sources d'aliments et aux nouveaux systèmes de production d'aliments. Les membres du Codex doivent soumettre des propositions de nouveaux travaux fournissant au Codex des sujets concrets permettant d'examiner plus avant les mécanismes de travail.

2. Si la Commission, à sa 45^e session, a reconnu la nécessité pour le Codex de travailler de manière souple et opportune afin de prendre en compte les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments en tant qu'élément important dans l'élaboration de normes internationales visant à protéger la santé des consommateurs et à garantir des pratiques équitables dans le commerce des produits alimentaires, il n'y a pas eu d'accord sur la meilleure voie à suivre ou la nécessité d'un nouveau mécanisme de coordination transversal pour les travaux du Codex relatifs aux nouvelles sources d'aliments et aux nouveaux systèmes de production d'aliments.

3. Il a été convenu de continuer de recueillir les observations des membres et observateurs afin de recenser d'éventuelles questions relatives aux nouvelles sources d'aliments et aux nouveaux systèmes de production d'aliments qui ne pouvaient être traitées dans le cadre de la structure et des procédures actuelles et les manières possibles d'y répondre, en vue de leur examen par la Commission à sa 46^e session.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

4. Compte tenu des débats tenus à la 45^e session de la Commission (REP22/CAC, paragraphes 23 à 31), du rapport du Sous-Comité du Comité exécutif (CX/EXEC 22/83/4) et des discussions tenues à la 83^e session du Comité exécutif (REP22/EXEC2, paragraphes 85 à 100), les membres et observateurs sont invités à formuler des observations comme suit:

- a) Veuillez recenser les thèmes particuliers relatifs aux nouvelles sources d'aliments et aux nouveaux systèmes de production d'aliments pour lesquels une norme, une directive ou un code d'usages du Codex est nécessaire mais ne peut être élaboré(e) à l'aide de la structure et des procédures actuelles d'établissement de normes du Codex.

b) Veuillez indiquer les difficultés ou insuffisances qui, selon vous, empêchent le système actuel de traiter les thèmes particuliers recensés concernant les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments, et d'éventuelles approches qui permettraient d'y remédier.

c) Selon vous, y a-t-il des aspects pertinents pour l'établissement de normes qui n'ont pas encore été examinés par la Commission lors des débats concernant les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments? Si oui, veuillez préciser et indiquer les points que vous considérez essentiels.

d) Prévoyez-vous de soumettre des thèmes relatifs aux nouvelles sources d'aliments et aux nouveaux systèmes de production d'aliments en vue de leur examen par le Codex à court ou moyen terme? Si oui, veuillez indiquer le ou les thèmes et la voie par laquelle vous soumettrez peut-être la ou les propositions (par exemple comité spécifique ou Comité exécutif).

5. Les questions ci-dessus ont été mises à disposition dans le Système de mise en ligne des observations du Codex: <https://ocs.codexalimentarius.org/fr/>, et les réponses doivent être soumises suivant les indications ci-après.

INDICATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À LA COMMUNICATION D'OBSERVATIONS

6. Les observations doivent être soumises par les points de contact des membres du Codex et des observateurs à l'aide du Système de mise en ligne des observations (le Système).

7. Les points de contact pourront se connecter au Système afin de consulter le document qu'ils sont invités à commenter en cliquant sur «Entrer», sur la page «Mes révisions», une fois qu'ils se seront identifiés.

8. Les points de contact des membres du Codex et des organisations ayant le statut d'observateur auprès du Codex sont priés de formuler des observations générales concernant le document. On trouvera des indications supplémentaires sur les catégories et les types d'observations du Système dans la rubrique [Foire aux questions \(FAQ\)](#) (en anglais).

9. D'autres ressources concernant le Système, notamment le Manuel de l'utilisateur et le Petit guide, sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.

10. Pour toute question concernant le Système, veuillez écrire à Codex-OCS@fao.org.